

Chirurgie viscérale hautement spécialisée en Valais EXPERTISE

Esther Waeber-Kalbermatten
Cheffe du Département de la santé, des
affaires sociales et de la culture

Point de presse du 22 octobre 2013

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Médecine hautement spécialisée MHS

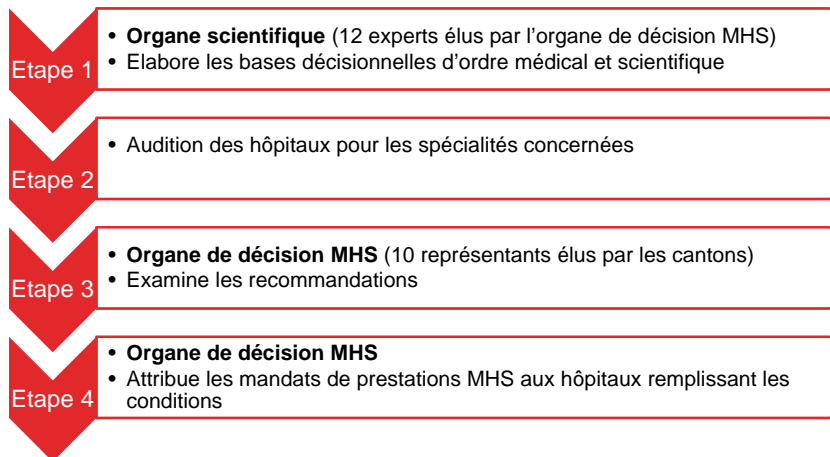
- ▲ Processus de concentration de la médecine hautement spécialisée
 - Garantir la meilleure prise en charge lors d'opérations chirurgicales complexes et rares
 - Maîtriser l'augmentation des coûts de la santé
 - Réunir des données uniformisées sur la qualité
- ▲ Planification de la médecine hautement spécialisée (MHS) à l'échelle nationale (convention intercantonale MHS)
 - Nomination par les cantons d'un organe de décision MHS
 - 5 représentants de cantons avec hôpital universitaire
 - 5 représentants de cantons sans hôpital universitaire
 - Délégation, par les cantons, de la compétence décisionnelle en matière de MHS à l'organe de décision MHS

Conférence de presse du 22 octobre 2013

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Médecine hautement spécialisée MHS

▲ Processus décisionnel de la planification nationale de la médecine hautement spécialisée (MHS)



Conférence de presse du 22 octobre 2013

CANTON DU VALAIS
KANTON VALIS

3

Médecine hautement spécialisée MHS

▲ Mandats de prestations attribués selon plusieurs critères

- qualité,
- disponibilité du personnel hautement qualifié,
- disponibilité des disciplines de soutien,
- économicité,
- potentiel de développement.

▲ Mandat provisoire de 2 ans (1^{er} janvier 2014 – 31 décembre 2015) attribué à l'Hôpital de Sion en chirurgie viscérale

- Interventions hautement spécialisées sur le pancréas, le foie, l'œsophage, le rectum

Conférence de presse du 22 octobre 2013

CANTON DU VALAIS
KANTON VALIS

4

Rôle du canton du Valais

▲ Autorité de surveillance

- Le canton veille à ce que les établissements et institutions sanitaires ainsi que les professionnels de la santé remplissent les conditions qui garantissent la santé publique et la protection des patients (loi sur la santé, art. 82 et 84)
- Il veille à ce que les établissements disposent, en fonction des prestations offertes et des buts poursuivis :
 - du personnel qualifié et en nombre suffisant
 - d'une organisation adéquate
 - de l'équipement nécessaire
- Il vérifie régulièrement les conditions requises afin de s'assurer de la qualité des soins et de la sécurité des patients



**Expertise de la chirurgie viscérale
hautement spécialisée**

Objectifs de l'expertise

- ▲ S'assurer de la **qualité de la prise en charge** en chirurgie hautement spécialisée en Valais
- ▲ Déterminer les **conditions cadres nécessaires au développement** en Valais des activités de chirurgie viscérale hautement spécialisée
 - respect des critères de qualité et de sécurité

Expert neutre et indépendant

▲ Professeur Jean-Jacques Houben

- Chirurgien viscéral et oncologue
- Coordonnateur de la Gastroentérologie médico-chirurgicale oncologique du Centre Hospitalier Interrégional Edith Cavell (CHIREC) à Bruxelles
- Chirurgien consultant à l'Hôpital académique Erasme à Bruxelles
- Titulaire de la Chaire de chirurgie digestive et pédiatrique de l'Université libre de Bruxelles (ULB)



7 Conférence de presse du 22 octobre 2013

CANTON DU VALAIS
KANTON VALIS

Expert neutre et indépendant

- ▲ Compétences reconnues dans le domaine de la chirurgie viscérale et de l'oncologie
- ▲ Diplômé en Management hospitalier
- ▲ A effectué plusieurs expertises externes en chirurgie viscérale, notamment en France
- ▲ Est régulièrement mandaté comme expert par la justice belge

8 Conférence de presse du 22 octobre 2013

CANTON DU VALAIS
KANTON VALIS

Mandat d'expertise

- ▲ Expertise portant sur l'ensemble de la chirurgie viscérale hautement spécialisée pratiquée à l'Hôpital de Sion
 - Pancréas / foie / Œsophage / rectum
- ▲ 3 volets
 - Revue des dossiers de patients de 2011 à 2012
 - + dossiers des patients décédés relayés par les médias
 - Analyse de l'organisation globale de la chirurgie viscérale hautement spécialisée
 - Recommandations
- ▲ Délai: février 2014

Conférence de presse du 22 octobre 2013

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Contenu du mandat

- ▲ Revue des dossiers de patients (itinéraires cliniques) de chirurgie viscérale hautement spécialisée de 2011 à ce jour
 - Analyse des indicateurs de qualité
 - Adéquation des interventions (diagnostics, bilans pré-opératoires)
 - Analyse de la qualité de la prise en charge
 - Comparaison avec les standards suisses et internationaux
- ▲ Analyse de l'organisation de la prise en charge en chirurgie viscérale hautement spécialisée
 - Adéquation des infrastructures et des équipes
 - Analyse des processus de prise en charge pluridisciplinaire des patients
 - Collaboration avec les centres universitaires
- ▲ Recommandations
 - Conditions cadres nécessaires au développement de la chirurgie viscérale hautement spécialisée en Valais

Conférence de presse du 22 octobre 2013

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Conclusions

- ▲ 3 décembre 2013: informations sur l'avancée de l'expertise
- ▲ Le canton du Valais a un rôle important à jouer dans la planification hospitalière intercantonale
- ▲ La présence de prestations hautement spécialisées est un **atout** pour le canton du Valais
 - Prise en charge de proximité pour les patients et les proches
 - Echelonnement de la santé publique: médecine de proximité – polycliniques régionales – hôpitaux cantonaux de référence - centres universitaires (transplantation, néonatalogie lourde, technologie expérimentale, etc.)
 - Attractivité pour les professionnels de santé
 - Formation décentralisée des médecins
 - Gain en compétences dans les domaines associés (médecine intensive, anesthésie, etc.)